

Le 2 juillet 2024

PROCÈS-VERBAL de la huit cent cinquante-troisième séance du Conseil de la municipalité de L'Ange-Gardien, créée par l'article 26 de la loi 119, sanctionnée le 17 mai 1979, tenue au Centre Municipal, 1177, Route 315, L'Ange-Gardien (Québec) à 19h00 conformément à l'article 148 du Code municipal.

SONT PRÉSENTS: Madame la conseillère Anne-Marie Arcand et messieurs les conseillers, Pierre Pharand, Luc Verner, Éric Antoine, Martin Proulx et Sébastien Renaud faisant quorum sous la présidence de monsieur le maire Marc Louis-Seize.

2024-07-2846 Ouverture de la séance ordinaire et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU que ce Conseil déclare ouverte la séance ordinaire et adopte ordre du jour tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-2847 Adoption du procès-verbal des séances du 3 juin 2024 et du 17 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal des séances du 3 juin 2024 et du 17 juin 2024 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-2848 Adoption du compte-rendu du Comité consultatif d'urbanisme du 10 juin 2024

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR la conseillère **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE le compte-rendu de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme du 13 mai 2024 soit adopté tel que déposé par le greffier-trésorier.

Adoptée à la majorité

2024-07-2849 Comptes payés

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil entérine les listes des déboursés émis au montant total de 1 578 852.01 \$ tel qu'indiqué sur les listes présentées par le greffier-trésorier en annexe aux présentes minutes à la page CP-24-06, le tout selon les dispositions du règlement de délégation de pouvoir ainsi qu'à l'article 961.1 du Code municipal du Québec.

PAGE 6 (Chèques)	721 057.90 \$
PAGE 13 (Prélèvements)	324 072.14 \$
Quote-Parts MRC et frais bancaires	214 991.00 \$
SALAIRE DU	
2 mai 2024	29 050.46 \$
9 mai 2024	29 184.97 \$
16 mai 2024	29 520.05 \$
23 mai 2024	28 855.32 \$
30 mai 2024	29 842.09 \$
REMISE PROVINCIALE (Mai)	96 965.77 \$
REMISE FÉDÉRALE (Mai)	39 053.38 \$
SOUS-TOTAL	1 542 593.08 \$
CONSEIL (Juin)	10 842.16 \$
POMPIERS ET PR (2 Mai)	6 665.30 \$
POMPIERS ET PR (16 Mai)	5 988.08 \$
POMPIERS ET PR (30 Mai)	12 763.39 \$
TOTAL	1 578 852.01 \$

Adoptée à la majorité

2024-07-2850 Autorisation d'une dépense pour le prolongement du réseau électrique dans le parc d'affaires municipal

ATTENDU QUE la Municipalité a fait une demande de prolongement de réseau à Hydro-Québec et à Bell pour la nouvelle section du chemin des Cantonniers dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QUE Hydro-Québec a transmis à la Municipalité un projet d'entente pour la réalisation des travaux laquelle inclue une évaluation préliminaire de la contribution de la Municipalité au montant de 19 085.85 \$ taxes incluses ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise la signature de l'entente avec Hydro-Québec concernant le prolongement de réseau sur le chemin des Cantonniers ainsi que la dépense correspondante de 19 085.85 \$ taxes incluses.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 03-60000-000 « transfert aux activités d'investissement »

Adoptée à la majorité

2024-07-2851 Approbation d'une demande à la CPTAQ

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 448 009, 3 448 008 et 3 301 006 du cadastre du Québec souhaite présenter une demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) afin d'autoriser un usage autre qu'agricole sur les dits lots soit une carrière ;

ATTENDU QUE puisque le lot visé est contigu à la zone blanche, la présente demande d'autorisation est assimilée à une demande d'exclusion aux fins de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) ;

ATTENDU QU'en vertu de la LPTAA, seules une MRC ou une municipalité avec l'appui de la MRC peuvent soumettre une demande d'exclusion de la zone agricole à la CPTAQ ;

ATTENDU QUE la Municipalité a pris en compte les 11 critères prévus à l'article 62 de la LPTA ;

ATTENDU QUE la Municipalité conclue que :

1. Le projet n'aura aucun impact sur le potentiel agricole du lot et des lots avoisinants puisqu'il s'inscrirait en continuité avec une aire d'exploitation de type gravière-sablière existante et serait limité à une superficie de 2.67 hectares ;
2. Le projet n'aura, pour les mêmes raisons aucun impact sur la possibilité d'utilisation du lot à des fins agricoles ;
3. Le projet n'aura, pour les mêmes raisons aucun impact sur la possibilité d'utilisation agricole des secteurs avoisinants ;
4. Le projet aura un impact faible en matière d'environnement puisqu'il devra se conformer aux exigences de la Loi sur la qualité de l'Environnement ;
5. Il n'y a pas d'autres emplacement de moindre impact dans la Municipalité pour réaliser le projet ;
6. Le projet n'aura aucun impact sur l'homogénéité du territoire et de l'exploitation agricole ;
7. Le projet aura un impact faible sur la préservation pour l'agriculture des ressources en eau et en sol ;
8. Le projet n'aura aucun impact sur la taille des propriétés foncières ;
9. Le projet aura un impact positif sur le développement économique de la région ;

ATTENDU QUE le projet est en accord avec le plan de développement de la zone agricole de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

ATTENDU QUE la demande doit être adressée par la MRC des Collines-de-l'Outaouais ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère **Anne-Marie Arcand**
APPUYÉ PAR tous les conseillers

ET RÉSOLU QUE ce Conseil demande à la MRC des Collines-de-l'Outaouais de demander à la CPTAQ d'autoriser un usage autre qu'agricole, laquelle est assimilée à une demande d'exclusion, pour une superficie de 2.67 hectares sur le lot 3 301 006 du cadastre du Québec.

Adoptée à l'unanimité

2024-07-2852 Approbation d'un PIIA

ATTENDU QUE le demandeur est propriétaire du lot 6 599 584 du cadastre du Québec situé au 20 chemin des Bâtisseurs dans le parc d'affaires municipal ;

ATTENDU QU'un bâtiment principal est déjà présent sur le terrain ;

ATTENDU QUE le demandeur souhaite agrandir ledit bâtiment en raison de l'expansion de ses activités ;

ATTENDU QUE le projet est conforme au règlement sur les plans d'intégration et d'aménagement architectural (PIIA) ;

ATTENDU QUE le Comité consultatif d'urbanisme a recommandé dans sa résolution CCU-2024-023 d'approuver la présente demande de PIIA

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**
APPUYÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil approuve le PIIA présenté par Gestion JFG inc pour l'agrandissement du bâtiment principal du 20 chemin des Bâisseurs.

Adoptée à la majorité

2024-07-2853 Condoléances

ATTENDU QUE la mère de M. Patrice Paquette, capitaine pour la brigade de pompiers et premiers répondants de la Municipalité, est décédée le 11 juin dernier ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le maire **Marc Louis-Seize**
APPUYÉ unanimement

ET RÉSOLU QUE ce Conseil offre ses plus sincères condoléances à M. Patrice Paquette ainsi qu'à toute sa famille à la suite du décès de madame Micheline Poirier ;

DE PLUS, ce Conseil autorise le versement d'une somme de 50\$ à la société d'Alzheimer en mémoire de Mme. Poirier.

Les fonds à cette fin seront pris au poste budgétaire 02-11000-345 « communication ».

Adoptée à l'unanimité

2024-07-2854 Autorisation d'accorder une commandite

ATTENDU QUE la Fondation Red Robin opère un centre de ressourcement thérapeutique accompagné par le cheval sur le territoire de la Municipalité ;

ATTENDU QUE la Fondation est actuellement en campagne de financement et sollicite une commandite de la Municipalité ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**
APPUYÉ PAR le conseiller **Eric Antoine**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil accorde une commandite de 500 \$ à la Fondation Red Robin.

Les fonds à cette fin seront pris aux postes budgétaires 02-70190-951 « subventions organismes »

Adoptée à la majorité

2024-07-2855 Autorisation d'acquérir un terrain pour fins de parcs et terrain de jeux

ATTENDU QUE dans le cadre du projet domiciliaire Emerald, le promoteur s'est engagé à céder à la Municipalité le lot 6 335 068 à titre de compensation pour fin de parcs et terrains de jeux ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder au transfert de la propriété à la Municipalité ;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Martin Proulx**
APPUYÉ PAR le conseiller **Pierre Pharand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'acquisition pour une somme nominale du lot 6 335 068 du cadastre du Québec.

DE PLUS, ce Conseil autorise le maire et le directeur général à signer pour et au nom de la Municipalité l'acte d'achat du dit lot tel que préparé par Me Anne Philippe, notaire.

Adoptée à la majorité

2024-07-2856 Autorisation de procéder à l'embauche d'un employé col-bleu

ATTENDU QUE l'embauche d'un employé col-bleu préposé à l'embellissement a été prévu au budget 2024 afin de combler un nouveau poste;

ATTENDU QU'une étudiante de l'été 2023 avait démontré de l'intérêt envers le poste saisonnier.

ATTENDU QUE la candidate en question rencontrait toutes les exigences et les attentes du poste à combler.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Eric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil autorise l'embauche de Mme Ginette Gratton à titre de préposée à l'embellissement avec un salaire correspondant à l'échelon 2 de la classe 3 de la grille salariale actuelle.

Les conditions de travail sont celles fixées par la convention collective des cols-bleus et cols-blancs en vigueur.

Adoptée à la majorité

2024-07-2857 Prolongation d'un emploi à durée déterminée

ATTENDU QUE ce conseil a accepté l'emploi à durée déterminée de monsieur Samy-Philippe Levesque à titre de préventionniste à temps partiel pour le service de protection contre les incendies le 5 février 2024.

ATTENDU QUE ce contrat prend fin le 5 juillet 2024.

ATTENDU QUE le directeur du service de protection contre les incendies souhaite prolonger la durée de l'emploi en raison du travail à accomplir au sein de son service.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Éric Antoine**
APPUYÉ PAR le conseiller **Luc Verner**

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte de prolonger la durée de l'emploi de monsieur Samy-Philippe Levesque pour une période additionnelle de six mois selon les mêmes modalités.

Adoptée à la majorité

2024-07-2858 Modification de la résolution 2024-06-2840

ATTENDU QUE dans sa résolution 2024-06-2840, ce conseil a autorisé l'acquisition du lot 6 540 015 du cadastre du Québec ;

ATTENDU QUE ce lot a été remplacé par le lot 6 625 786 ;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller **Luc Verner**
APPUYÉ PAR le conseiller **Anne-Marie Arcand**

ET RÉSOLU QUE ce Conseil modifie la résolution 2024-06-2840 afin de remplacer le lot 6 540 015 par le lot 6 625 786 du cadastre du Québec.

Adoptée à la majorité

2024-07-2859 Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR le Maire

APPUYÉ PAR le conseiller **Sébastien Renaud**

ET RÉSOLU QUE la séance soit levée

Il est 19h11

Adoptée à l'unanimité

Marc Louis-Seize
Maire

Alain Descarreaux
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Marc Louis-Seize, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (3) du Code municipal.